



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

# Certificat d'Aptitude Professionnelle

## CONSTRUCTEUR BOIS

### Epreuve EP1

Analyse d'une situation professionnelle

### DOSSIER TECHNIQUE Maison à ossature bois

|                                                        | <b>Pages</b> |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| Page de garde                                          | 1/9          |
| Extrait du cahier des clauses techniques particulières | 2/9          |
| Plan de masse                                          | 3/9 à 4/9    |
| Plan des façades                                       | 5/9 à 8/9    |
| Plan de toiture                                        | 9/9          |

|                                                                              |                         |                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------|
| Session : 2018                                                               |                         | 1806-CAP CONST EP1     |                   |
| Examen et spécialité : <b>CAP CONSTRUCTEUR BOIS</b>                          |                         |                        |                   |
| Intitulé de l'épreuve : <b>EP1 : Analyse d'une situation professionnelle</b> |                         |                        |                   |
| Type : <b>DOSSIER TECHNIQUE</b>                                              | Durée : <b>3 heures</b> | Coefficient : <b>4</b> | Page : <b>1/9</b> |

**Extrait du Cahier des Clauses Techniques Particulières  
Descriptif des lots concernant l'étude de la maison à ossature bois**



**Tous les ouvrages de charpente et d'ossature bois doivent être conçus et mis en œuvre conformément au Eurocodes et NF DTU en vigueur.**

Généralités :

Note de calculs concernant l'ensemble de ce lot fourni par le constructeur bois.

Les qualités technologiques des bois utilisés doivent correspondre au minimum à la classe C24 et GL24H.

Le taux d'humidité pour les bois de structure et d'ossature ne doit pas être supérieur à 15 % au moment de la mise en œuvre.

**LOT MUR A OSSATURE BOIS :**

Les bois de structure et d'ossature doivent satisfaire les classes de risques biologiques conformément à la réglementation en vigueur (résistance naturelle ou conférée des bois).

Barrière d'étanchéité et joints d'étanchéité à l'air :

Après réception de la maçonnerie et des vérifications d'usage, la bande d'arase est posée. Elle déborde du nu intérieur de l'ossature bois et est plaquée sur le sol pour accueillir le pare vapeur. En complément, pour assurer une bonne étanchéité à l'air, des joints d'étanchéité à l'air seront posés entre la semelle et la bande d'arase.

Lisse d'implantation sur maçonnerie, ossature bois, lisses de chaînage :

Les lisses d'implantations ou semelles d'assises sont en bois massif reconstitué d'une épaisseur de 45 mm et d'une largeur de 145 mm. Son humidité est au maximum de 15% à la mise œuvre. Pour assurer sa durabilité, sa classe d'emploi est la classe 3b. La mise en œuvre des lisses d'implantations sur les longrines ou rehausses béton, est assurée par des vis à béton.

Mur à ossature bois :

- Pare vapeur : film pare-vapeur de valeur  $S_d \geq 18m$
- Pour assurer la longévité de ce film, un vide technique de 1 cm est laissé, avant de créer le complexe de parement intérieur
- Les montants, traverses et lisses de chaînage sont en bois massif reconstitué d'une épaisseur de 45 mm et d'une largeur de 145 mm
- Isolation laine de roche ép 145mm placé entre montants, sa conductivité thermique  $\lambda$  est au maximum de 0.038 W/mK
- Voile Travaillant intérieur par panneau OSB ép 12mm et faisant l'objet d'une certification CTB OSB3
- Doublage isolation extérieur en fibre de bois et complexe de parement extérieur

Pour le RDC de l'habitation :

- Un isolant en fibre de bois (sous DTA) d'épaisseur 60 mm de conductivité thermique maximale : 0.038 W/mK (spécial support d'enduit)
- Enduit organique ou minéral type STO Lit de couleur claire

Pour le R+1 de l'habitation :

- Un isolant en fibre de bois (sous DTA) d'épaisseur 60 mm de conductivité thermique maximale : 0.038 W/mK
- Un pare-pluie, (film souple synthétique conforme au CGM du NF DTU 31.2 et à la NF EN 13859-2). La mise en œuvre doit être conforme au NF DTU 31.2.
- Les recouvrements horizontaux supérieurs à 15 cm
- Contre lattage bois section 40x60 mm posé à plat et verticalement de façon à récupérer les montants d'ossature à travers l'isolant
- Un complexe de parement extérieur en bardage mélèze (bois massif), posé horizontalement, d'une section 22x180 mm

RDC du Garage :

- Un pare Pluie, (film souple synthétique) valeur  $S_d$  est inférieure à 0.18 m
- Contre lattage en bois de section 60x40mm posé à plat et verticalement de façon à récupérer les montants d'ossature à travers l'isolant.
- Un complexe de parement extérieur en bardage mélèze (bois massif), posé horizontalement, d'une section 22x180 mm.

**LOT CLOISONS ET DOUBLAGE :**

Doublage intérieur :

- Rail et montant métallique d'épaisseur 48 mm
- Isolation entre montant par Laine de roche ép. : 45mm
- Plaque de plâtre type BA 13 ép. : 13mm

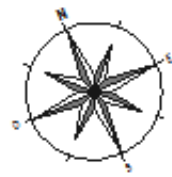
**LOT CHARPENTE :**

Solivage et charpente bois :

- Les solives de sections 100x200 mm sont en bois massif.
- Des dalles OSB3, de dimension 675x2500mm ép.18mm rainuré bouveté assurent le contreventement du solivage : le couturage par pointes crantées ou agrafes, doit être justifié mécaniquement.
- Les bois de charpente seront en bois massif reconstitué, type contre collé et abouté.

Le stockage des matériaux (bois de charpente, ossature bois, couverture), ainsi que la terre végétale se fera sur le terrain agricole du lot n°2.

Les aires d'accès à la parcelle doivent être libres de tout entreposage de matériaux ou matériels de levage.

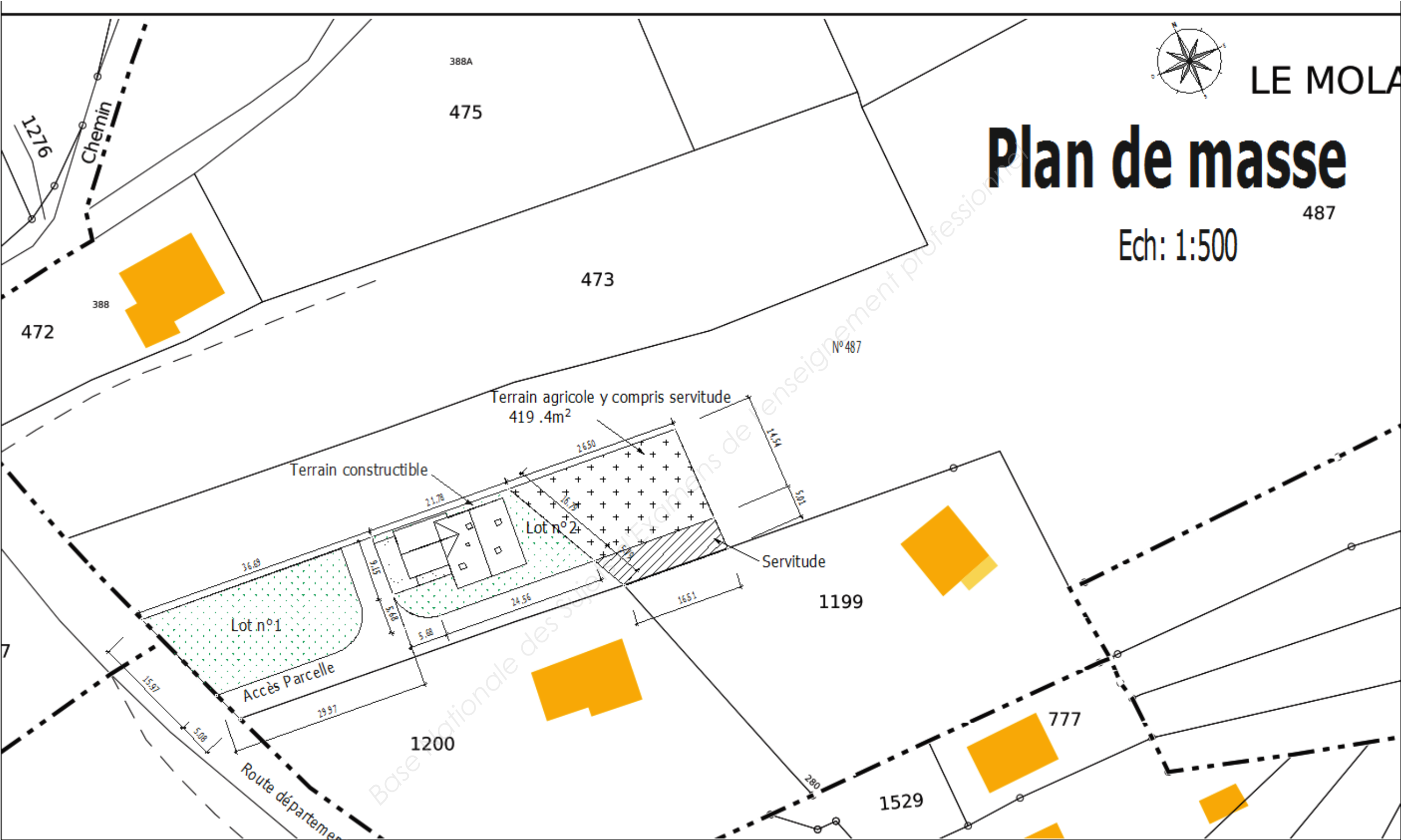


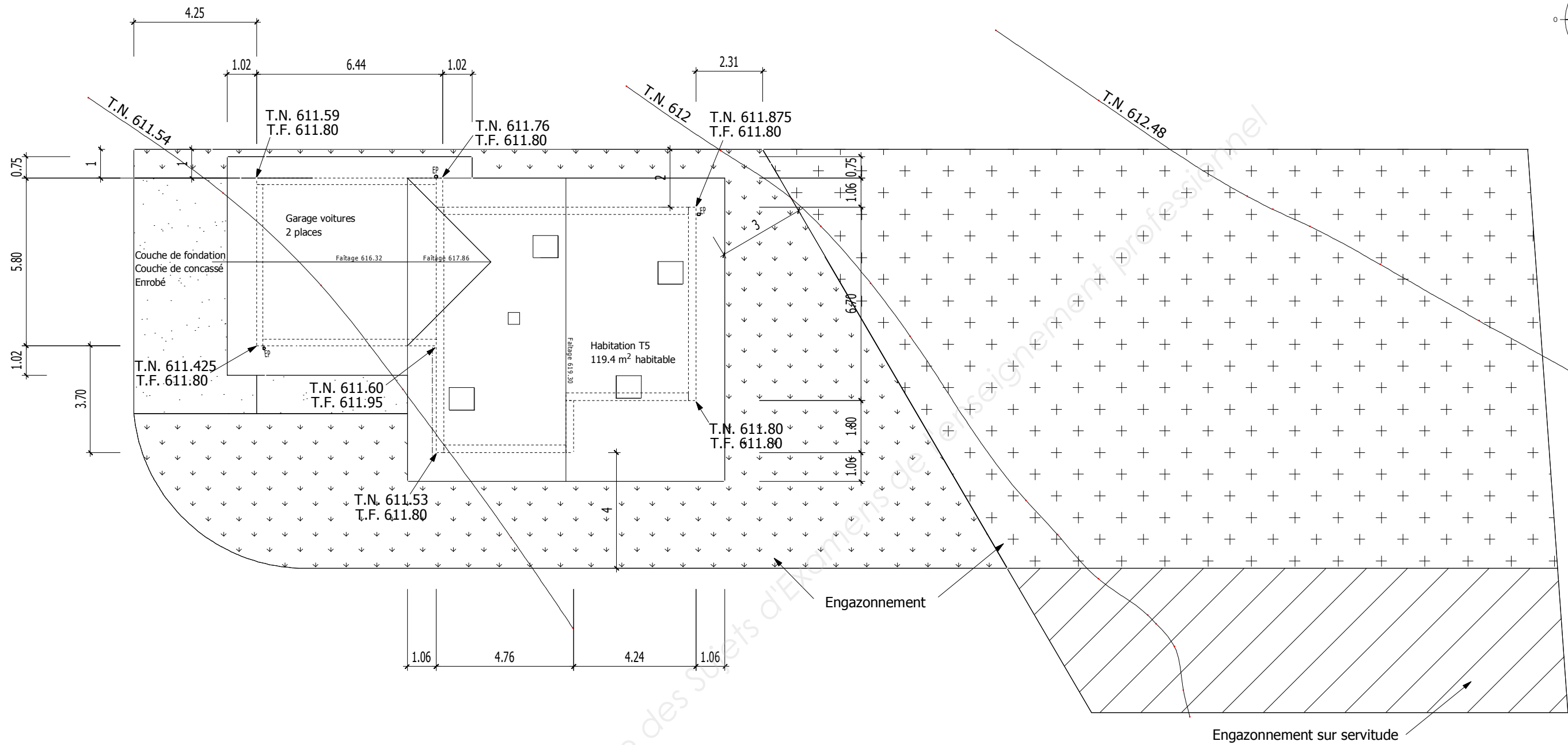
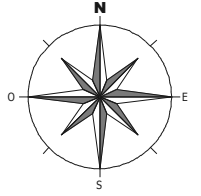
LE MOLA

# Plan de masse

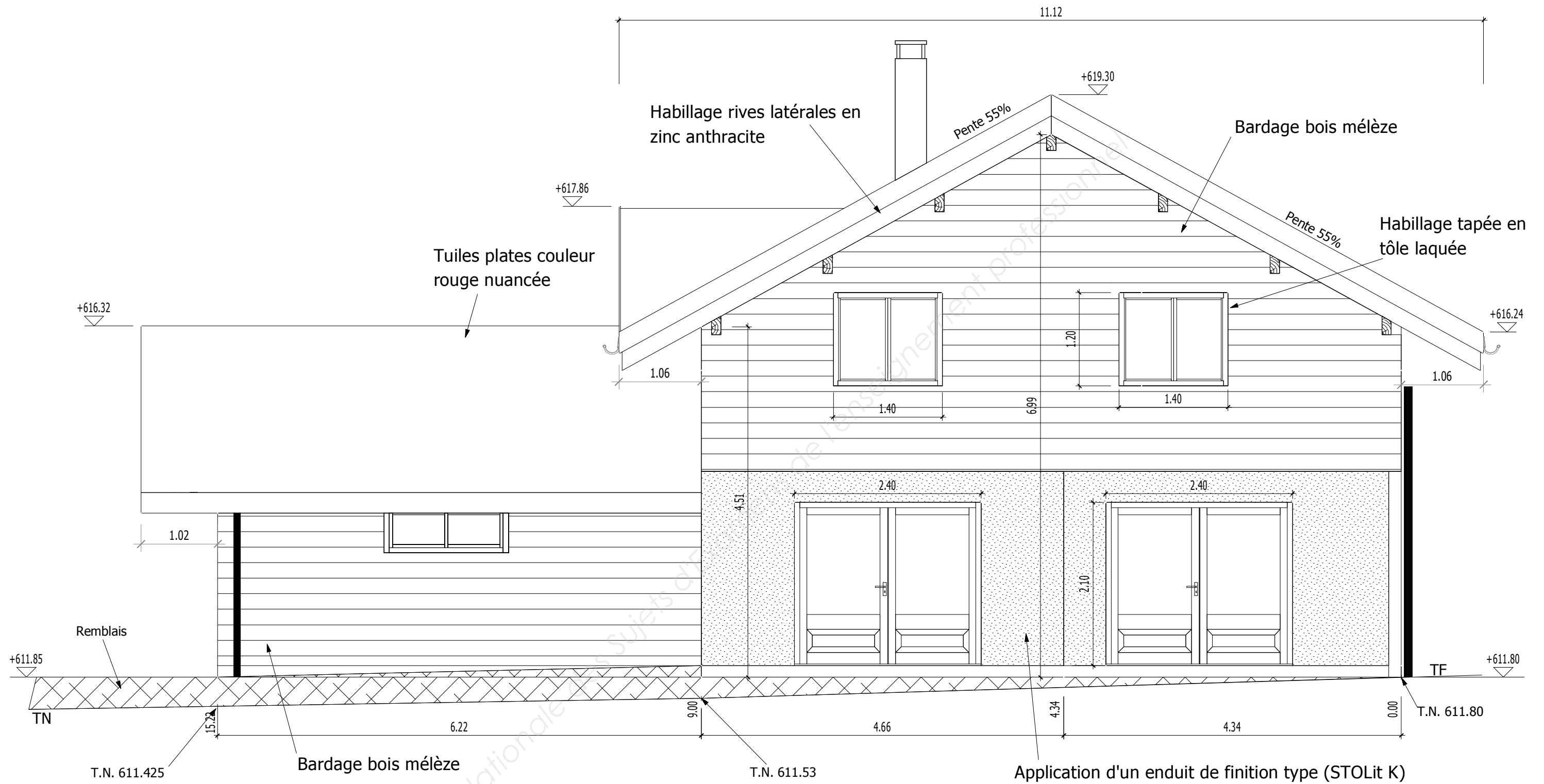
487

Ech: 1:500

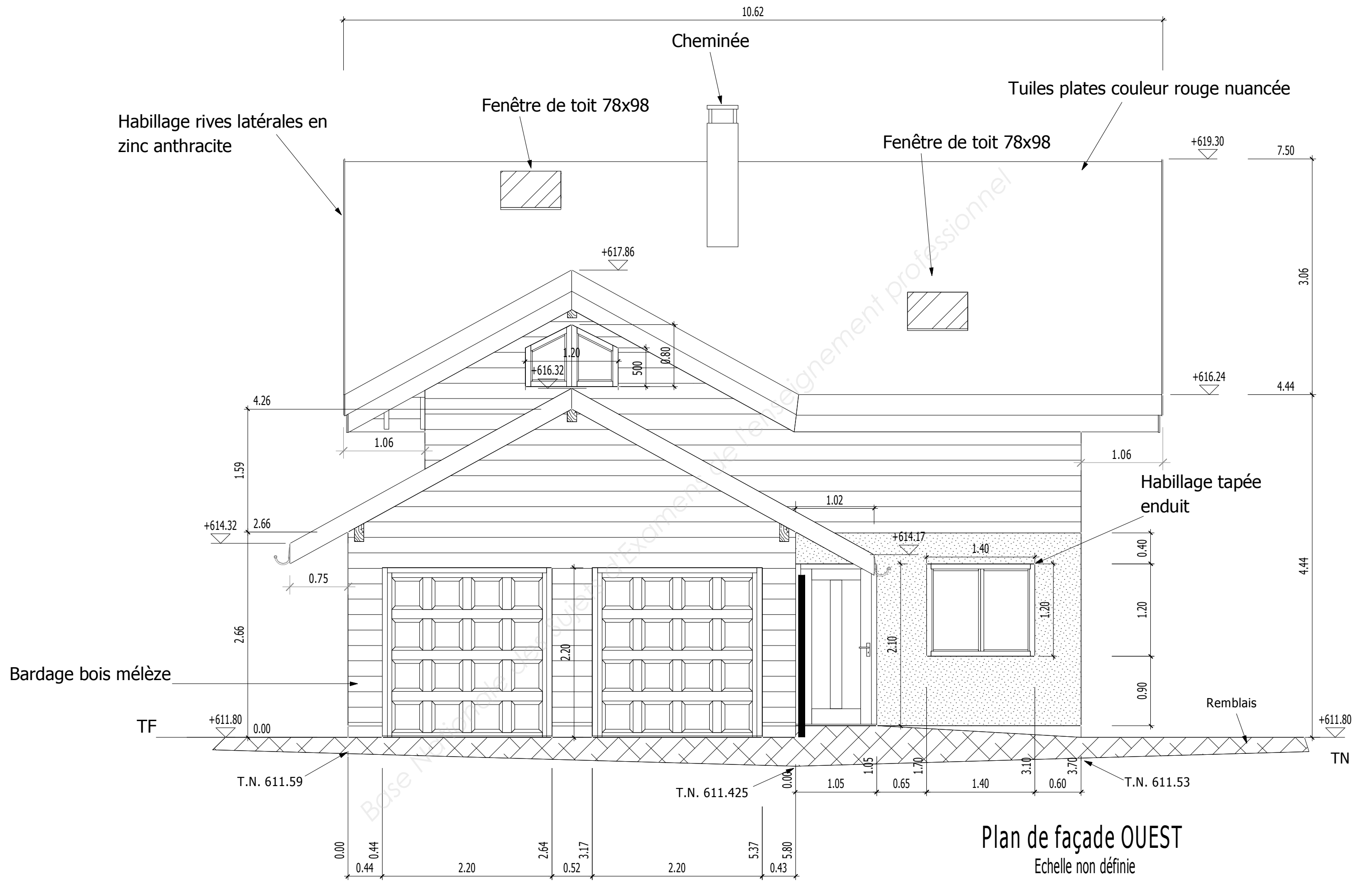


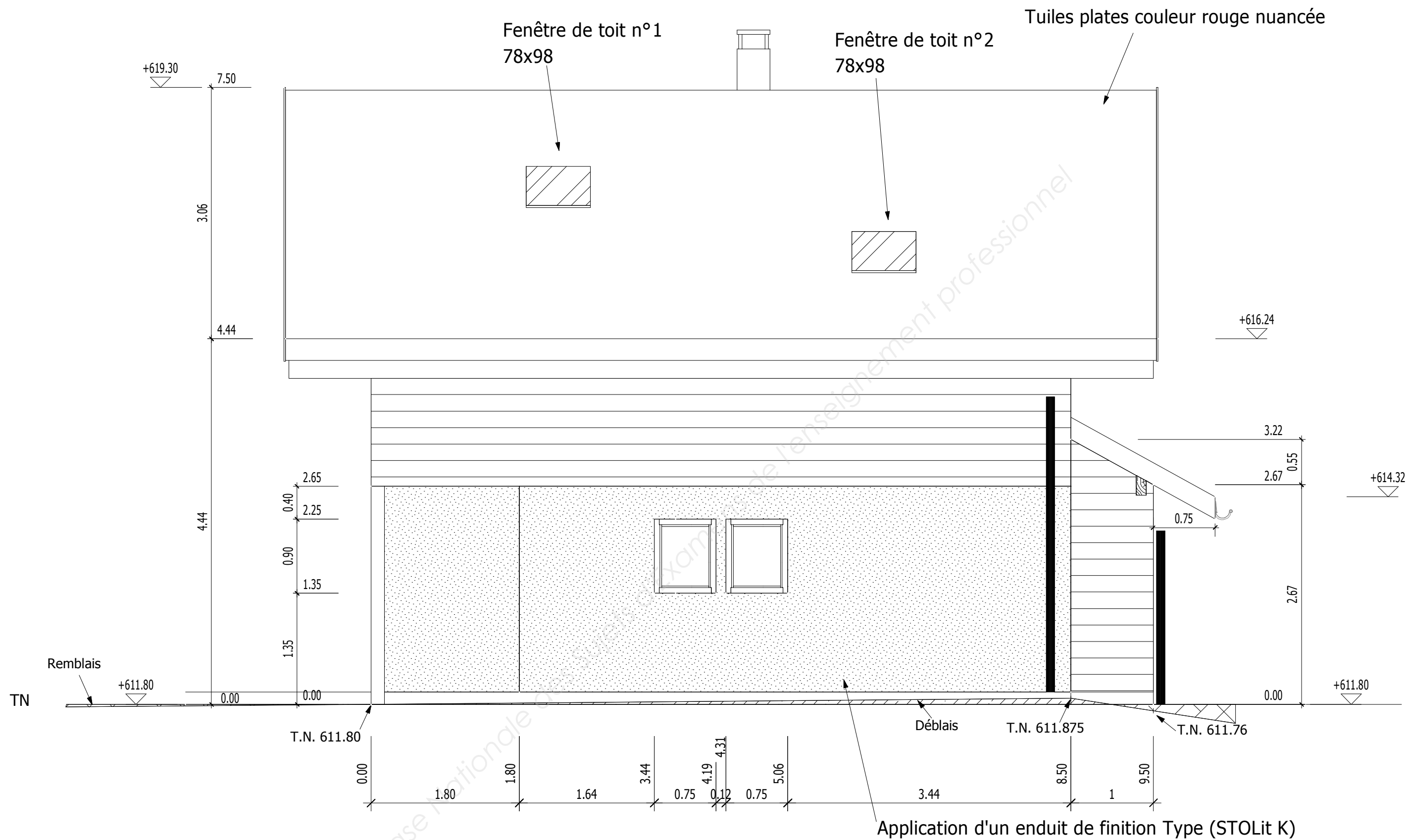


Plan de masse  
Echelle non définie



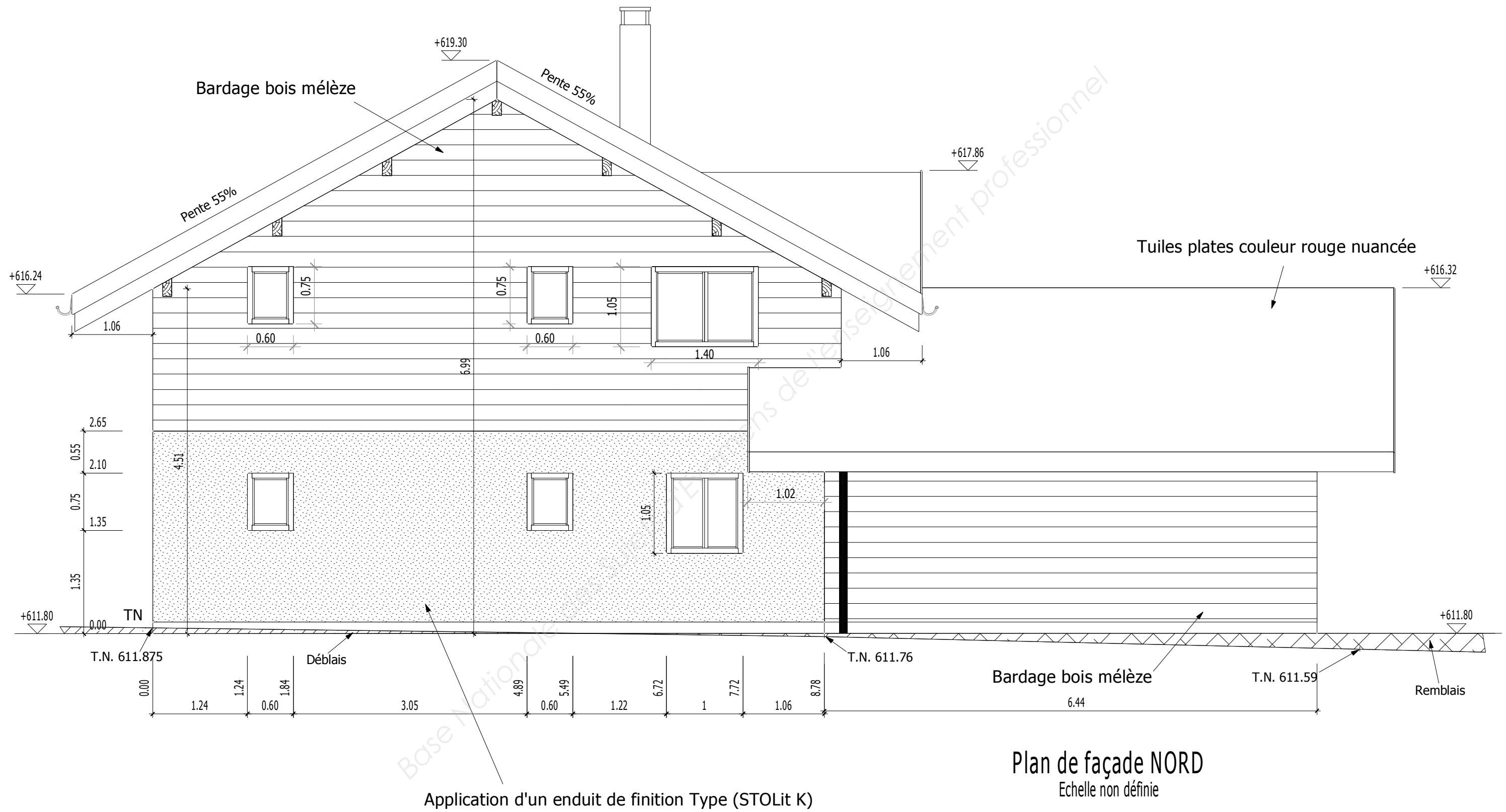
**Plan de façade SUD**  
Echelle non définie

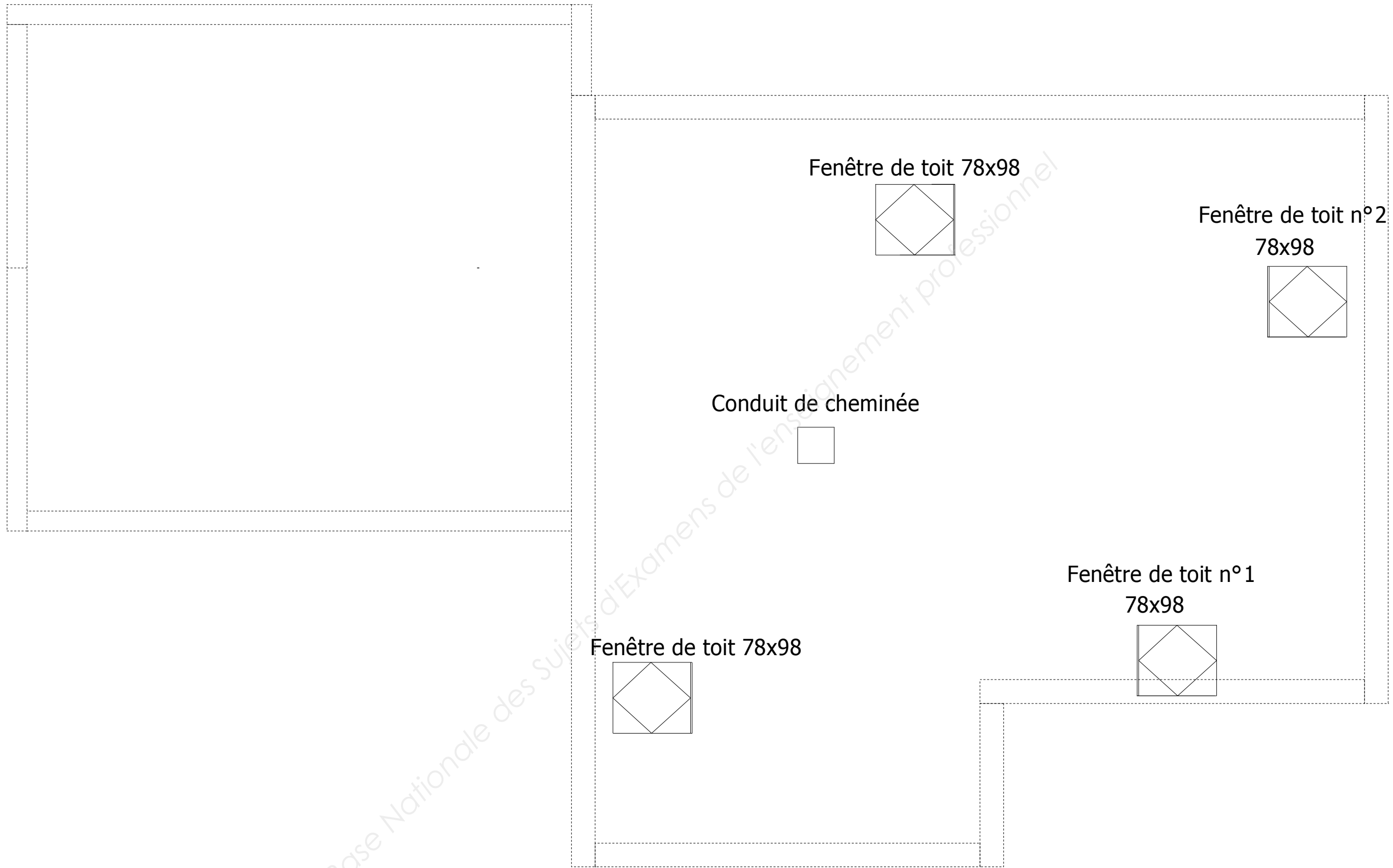




Plan de façade EST  
Echelle non définie







Plan de toiture  
Echelle non définie